Ville de
La Rochette

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

VILLE DE LA ROCHETTE

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2012

Etaient présents : M. Pierre YVROUD, M. Bernard WATREMEZ, Mme Françoise FILIPPI, M. Jean-Pierre BONNARDEL, Mme Josette TEREYGEOL, M. Florent REGUILLO-LARA, Mme Dominique STOLTZ, M. Bernard ROUSSEAU, M. Morgan EVENAT, Mme Geneviève JEAMMET, Melle Christelle TROUVÉ, M. Alain SARTORI, Mme Marie-Noëlle MALLIER, M. Jean-Louis BIANCO.

Absents ayant donné pouvoir :
M. Hervé POITTEVIN DE LA FREGONNIERE donne pouvoir à M. Pierre YVROUD
M. Guillaume de CLAVIERE donne pouvoir à M. Bernard WATREMEZ
M. Olivier TOURNAFOND donne pouvoir à Mme Josette TEREYGEOL

Absents excusés : M. Laurent HUARD, M. Jacques NICOLLE, M. Robert TROTTIN et M. Eric CAILLOUEY

Absente : Mme Christelle HORTAS

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, procède à l'appel et demande à Madame Josette TEREYGEOL d'assurer le secrétariat de séance, fonction que celle-ci accepte.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 novembre 2012 sans observation.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de modifier l'ordre du jour et de passer le point n°3 relatif à la prise de participation à la Société Publique Locale « Melun Val-de-Seine Aménagement » en point n°1, afin de permettre à Monsieur Vincent PAUL-PETIT, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine, Monsieur MILLON, son Directeur Général des Services, et Madame la responsable du service juridique d'exposer et d'intervenir sur le sujet. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité cette modification.

LE CONSEIL MUNICIPAL

POINT N°1 : Prise de participation à la Société Publique Locale « Melun Val-de-Seine Aménagement »
Rapporteur : Monsieur le Maire

- 9 ABSTENTIONS (Mesdames TEREYGEOL, MALLIER, JEAMMET et Messieurs BONNARDEL, TOURNAFOND, SARTORI, ROUSSEAU, EVENAT, BIANCO) et 8 VOIX POUR (Mesdames FILIPPI, TROUVÉ, STOLTZ et Messieurs YVROUD, REGUILLO-LARA, WATREMEZ, DE CLAVIERE, POITTEVIN DE LA FREGONNIERE), le projet est rejeté.

POINT N°2 : **Décision modificative n° 6 du budget communal 2012**
Rapporteur : Monsieur REGUILLO-LARA, Adjoint au Maire

- ***APPROUVE, à l'unanimité,*** le projet de décision modificative n° 6 au budget primitif de l'exercice 2012, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à l'intérieur de la section investissement et fonctionnement, comme suit :

- SECTION D'INVESTISSEMENT : 0 €
- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 0 €.

POINT N°3 : SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - Surtaxe au m^3 d'eau - 2013
Rapporteur : Monsieur REGUILLO-LARA, Adjoint au Maire

- ***FIXE, à l'unanimité,*** pour l'année 2013 le montant de la surtaxe applicable au m^3 d'eau consommée à **0,735 € HT**.

POINT N°4 : Société Entrepôts Pétroliers de la Haute-Seine (E.P.H.S.) - enquête publique – avis
Rapporteur : Monsieur BONNARDEL, Adjoint au Maire

- ***DONNE, à l'unanimité,*** un avis défavorable au maintien de l'activité de l'EPHS.

POINT N°5 *:* **Modification du projet éducatif de l'accueil de loisirs sans hébergement « L'Escargot »**
Rapporteur : Madame FILIPPI, Adjointe au Maire

- ***APPROUVE, à l'unanimité,*** les modifications relatives au projet éducatif de l'accueil de loisirs « L'Escargot » de la commune de La Rochette, annexé à la présente délibération.

POINT N°6 ***:*** **Rapport annuel d'activités 2011 – prix et qualité du service public de l'élimination des déchets - Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine**
Rapporteur : Monsieur le Maire

- ***PREND ACTE, à l'unanimité,*** du rapport d'activités du délégataire de service public en matière d'élimination des déchets de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) au cours de l'année 2011.

POINT N°7 ***:*** **Rapport d'activités 2011 – Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine.**
Rapporteur : Monsieur le Maire

- ***PREND ACTE, à l'unanimité,*** du rapport d'activités 2011 de la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine.

INFORMATIONS GENERALES

Monsieur le Maire souhaite évoquer le devenir des Bois dits improprement d'ailleurs, de LA ROCHETTE, non pas pour répondre aux détracteurs, mais aux personnes légitimement inquiètes.
Monsieur le Maire précise que ces bois ont été mis en vente par les héritiers de Monsieur le Baron.
Monsieur le Maire expose et montre à l'assemblée, à l'aide d'un plan, les parcelles proposées à la vente. La multitude d'intervenants dans cette vente complique les discussions : les propriétaires, le cabinet d'Ormesson (mandataire des propriétaires), la SAFER, l'Etat, les compensateurs, l'ONF, la DDT, etc.
Cependant, Monsieur le Maire rassure l'assemblée et précise qu'il n'y aura jamais de parc animalier, de piste de quads ou de motos, ou autre aménagement de ce type.
Monsieur le Maire rappelle que 28 ha de ces mêmes bois avaient été classés en zone constructible en 1994. Depuis 2008, la commune s'est battue pour les réaffecter en zone naturelle.
Monsieur le Préfet a, par ailleurs, retiré sa demande de déféré sur ce dossier actant la zone naturelle. Le seul inconvénient potentiel est qu'un éventuel acquéreur décide de clôturer sa parcelle et donc d'interdire l'accès des bois au public.
Monsieur le Maire précise que la commune va rencontrer en décembre et en janvier les partenaires de ce dossier. Il ne manquera pas de communiquer à l'assemblée l'avancée de ce dossier.

- Décision n°9 pour la passation d'un contrat d'utilisation des installations sportives de la piscine de Dammarie-les-Lys pour l'année scolaire 2012/2013.

Le 28 novembre 2012, Monsieur le Maire a signé avec la Ville de Dammarie-les-Lys un contrat ayant pour objet l'utilisation des installations sportives par deux classes de l'école Alfred SISLEY de LA ROCHETTE, telle que définie ci-dessous :

- Locaux : Piscine – Bassin complet
- Période : du 10 janvier 2013 au 20 juin 2013
- Jour et heure d'utilisation : premier et deuxième trimestre le jeudi de 15h à 15h50
- Tarif : **230€** pour la location de bassin (50 minutes et 2 moniteurs de surveillance et 2 moniteurs en enseignement).

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 6288 du budget 2013.

- **Décision n°10 pour la passation d'un contrat concernant la réalisation d'un spectacle pour le marché de Noël le 15 décembre 2012.**

Le 3 décembre 2012, Monsieur le maire a signé avec la SARL « Synergie EXO-LIGHT », sise rue des Montelièvres, Pôle Economique des Renardières, 77250 ECUELLES, représentée par Monsieur Laurent MUZARD en qualité de producteur, un contrat de cession ayant pour objet l'organisation d'un spectacle en déambulatoire au marché de Noël avec un clown et deux mascottes, devant se dérouler le samedi 15 décembre 2012, au gymnase René Tabourot, impasse des Pincevents, 77000 LA ROCHETTE.

La dépense correspondante qui s'élève à 1 465,90 € T.T.C sera réglée par mandat administratif à réception d'une facture et sera inscrite à l'article 6232 du budget 2012.

- Décision n°11 pour la passation d'un contrat concernant la réalisation d'animations-contes à la bibliothèque.

Le 3 décembre 2012, Monsieur le Maire a signé avec l'Association de conteurs «A la croisée des contes », sise 27 rue Gatelliet, 77000 MELUN, représentée par Madame RIOT en qualité de présidente, un contrat de réservation ayant pour objet l'organisation de 10 animations contes à destination des enfants de 3 à 11 ans, du samedi 8 décembre 2012 au samedi 15 juin 2013, à la bibliothèque municipale, 53 rue Rosa Bonheur, LA ROCHETTE.

La dépense, à savoir 150 € la journée, sera réglée par mandat administratif à réception d'une facture et d'un relevé d'identité bancaire et sera inscrite à l'article 6232 du budget 2012 et du budget 2013.

- **Samedi 15 décembre** : marché de Noël, au gymnase René Tabourot.
- **Dimanche 16 décembre** : Noël des Rochettois, au gymnase René Tabourot.
- **Jeudi 10 janvier 2013** : vœux du Maire, au gymnase René Tabourot.
- **Vendredi 15 février 2013 à 20h30** : conférence sur la Chine au Mille Clubs.
- **Samedi 23 février 2013 matin** : accueil des nouveaux Rochettois au Mille Clubs.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 21 HEURES 39